

PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE

Évaluation d'incidences Natura 2000 : Formulaire simplifié

Le Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Le réseau comprend des :

- zones spéciales de conservation (ZSC)* désignées au titre de la Directive « Habitat faune Flore »,
- zones de protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive Oiseaux.

En Bourgogne, le réseau représente 66 sites et couvre 12% du territoire. Vous trouverez en *annexe 1* la carte des sites du département où se déroule votre activité.

L'évaluation des incidences

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale du décret n°2010-365 du 9 Avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la liste locale complémentaire au 1^{er} décret : arrêtés préfectoraux du 29 juillet 2011 (71), 25 août 2011 (58), 9 septembre 2011 (21) et du 23 septembre 2011 (89)
- la liste locale « régime propre » : arrêtés préfectoraux du 04 juillet 2013 (58), 19 juillet 2013 (89), 17 septembre 2013 (21), 13 novembre 2013 (71)

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors site, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

Le formulaire simplifié

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : mon projet a-t-il une incidence sur un site Natura 2000 ?

Attention : Si une incidence est possible, un dossier d'évaluation complet doit être établi.
(Vous trouverez en *Annexe 2* le schéma présentant la démarche à suivre.)

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou dans le cas contraire de demander de plus amples précisions sur certains points. Il vise à aider le porteur de projet à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour le projet qu'il souhaite réaliser. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut apporter tout complément qu'il juge nécessaire.

Où trouver l'information ?

➔ **Précisions sur la démarche** : Auprès de la DDT de votre département, dans les documents mis en ligne sur le site internet de la DREAL Bourgogne :

Préservation et gestion des ressources naturelles > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Prendre en compte Natura 2000 dans les activités > Le principe de l'évaluation des incidences

➔ **Cartographie des sites** : dans l'application « cartographie dynamique » de la DREAL Bourgogne
Connaissance des territoires > Information géographique > Cartographie dynamique

➔ **Définition et localisation des enjeux, liste des espèces et habitats** : dans le document d'objectifs du site Natura 2000 concerné lorsqu'il est élaboré (mairies concernées, DDT, site internet de la DREAL) ; formulaires standards de données et fiches pédagogiques (site internet DREAL)

Préservation et gestion des ressources naturelles > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Connaître le réseau des sites bourguignons

➔ **Eclairage sur les enjeux** : auprès de l'animateur du site Natura 2000 concerné (liste sur le site internet de la DREAL Bourgogne)

*Nota bene : les SIC ou sites d'importance communautaire cartographiés en Annexe correspondent aux sites qui feront l'objet d'un arrêté ministériel de désignation en zones spéciales de conservation (ZSC)

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :	R-Energie Verte		
Adresse :	Chemin de Bizet		
Commune :	13016 Marseille		
Téléphone :	07.88.71.39.01	Fax :	
Courriel :	anthony.rol@r-ev.fr		

Le projet :

Intitulé :	Projet de centrale solaire de Corbigny		
Adresse :	Route de Saint-Saulgé		
Commune :	Corbigny (58800)		
Référence cadastrale :	C356		

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :

Liste nationale – projet soumis à examen au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale (article

1. Description du projet**1.A. Nature du projet**

Description sommaire du projet

Le projet concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 2.999 MWc, au niveau d'une parcelle en jachère anciennement cultivée, intégrée à une zone d'activité et à ce titre voué à être aménagée, classée en zonage Ux. Ce projet comporte un système de stockage de l'énergie par batteries (BESS). L'ensemble des aménagements liés au projet (tables photovoltaïques, équipements

1.B. Localisation par rapport à Natura 2000

Le projet est-il situé :

- Dans un ou plusieurs sites Natura 2000 : ☐ Oui ☒ Non

Le(s)quel(s)?

N° Site : FR 26		Nom du site :	
N° Site : FR 26		Nom du site :	
N° Site : FR 26		Nom du site :	

- A proximité d'un ou plusieurs sites Natura 2000 : ☒ Oui ☐ Non

Le(s)quel(s)?

N° Site : FR 26	00987	Nom du site :	Milieus humides, forêts, pelouses et habitats à Chauves-s
N° Site : FR 26	00994	Nom du site :	Complexe des étangs du Bazois, à 5,6 km au sud-ouest
N° Site : FR 26	01012	Nom du site :	Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne, à 9,5 km

Vous trouverez en *Annexe I* la carte des sites Natura 2000 du département.

Cette cartographie est également disponible sur le site internet de la DREAL Bourgogne (cf page 1)

Joindre au présent formulaire :

- la **carte de l'Annexe 1** correspondant à votre département en localisant le projet
- une **carte de localisation précise** du projet (carte IGN au 1/25 000^e) et du périmètre Natura 2000 ou plan de situation détaillé (plan de masse, plan cadastral, etc.). Les fonds de plan adaptés à l'échelle et les périmètres Natura 2000 peuvent être édités avec l'outil « cartographie dynamique » sur le site internet de la DREAL (cf page 1).

1.C. Étendue du projet

Quelle est la surface de l'implantation du projet :	25076	m ²
Quelle est la longueur (si linéaire) :		m
Quelles sont les emprises en phase chantier :	25076	m ²

1.D. Délais de réalisation

<u>Projet pérenne</u> (Construction,...)	<u>Projet temporaire</u> (Manifestation,...)
Durée du chantier (en jour, mois) : 6 mois	Durée du projet (en jours, mois) :
Période du chantier (jour, mois) : Hors periode de sens	Période du projet (jour, mois) :

1.E. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire, le cas échéant, les aménagements nécessaires au projet (voiries, réseaux, zone de stockage). Pour les manifestations ou interventions, préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, la logistique et le nombre de personnes attendues.

La centrale occupera une surface clôturée de 2,5 ha, et se composera de 128 tables d'assemblage. Les fondations seront réalisées par pieux battus, au nombre de 1 274, d'une hauteur d'environ 1,5 m, pour une emprise au sol d'environ 2,5 m². Le site sera entouré d'une clôture métallique de 2 m de hauteur sur

1.F. Entretien, fonctionnement, rejet

Préciser si l'activité générera des interventions ou rejets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eaux pluviales ou usées, pistes), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur,...)

Phase chantier : Les jachères sont actuellement sans végétation en raison d'un abandon récent ; un débroussaillage mécanique ponctuel (intervention unique, en début de chantier) sera néanmoins réalisé si une repousse végétale intervient d'ici le démarrage des travaux. La circulation et la manœuvre des

1.G. Cartographie de la zone d'influence de l'activité

Vous pouvez délimiter la zone d'influence de votre projet sur une carte au 1/25000 ème ou plus précise, en faisant également figurer les périmètres Natura 2000.

1.H. Démarches entreprises auprès d'experts

Avez-vous eu des contacts avec les animateurs de sites Natura 2000, des experts, des associations de protection de la nature lors de la définition de votre projet : demande d'information, discussion sur les scénarii techniques pour minimiser les incidences ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, comment avez-vous pris en compte les éventuelles préconisations ?

2. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et ses alentours.

- | | | |
|--|---|---|
| ☐ Pâturage/ Fauche | ☐ Pêche | ☐ Décharge sauvage |
| ☐ Grandes cultures | ☐ Chasse | ☒ Urbanisée |
| ☐ Sylviculture | ☐ Autres sports et loisirs | ☐ Aucun |
| ☐ Autres (préciser) : | | |

Indiquer les usages créés ou amplifiés par le projet et l'évolution du bâti existant

Le projet crée un usage nouveau sur la parcelle : la production d'électricité d'origine photovoltaïque, en cohérence avec le zonage Ux du PLU qui destine cette zone à l'accueil d'activités économiques. Le

3. Habitats naturels

Le tableau ci dessous vous permet d'indiquer les **habitats naturels (c'est-à-dire les types de milieux)** présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. **Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurants dans les cartes des documents d'objectifs** (Où trouver l'information ? Page 1)

De même il permet de détailler les incidences que peut engendrer votre projet (implantation et à proximité) sur ces habitats.

Attention ces incidences concernent l'ensemble des phases (chantier, exploitation, entretien, ...)

- | | |
|--|--|
| ☐ Rejet dans le milieu aquatique | ☒ Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| ☒ Piétinement | ☒ Circulation de véhicules |
| ☒ Remblaiement ou creusement | ☐ Autres incidences : .. |

Type d'habitat naturel		Cocher si affecté par le projet	Précision sur les habitats naturels d'intérêt communautaire	Précision sur les incidences par milieu
Milieux ouverts	Prairie, Pelouse	☐		Haies : non concernées par l'implantation, conservées en l'état ainsi que la clôture existante
	Lande et parcours	☐		
	Bocage, haies	☒	/	
	Autre : Jachère, pâtur	☒	/	
Milieux forestiers	Forêt de résineux	☐		Boisement mixte riverain : situé en dehors des emprises du projet, non impacté directement.
	Forêt de feuillus	☒	/	
	Forêt mixte	☒	/	
	Autre :	☐		
Milieux humides	Cours d'eau	☒		Cours d'eau et boisement riverain associé : situés en dehors des emprises du projet, non impactés directement. Incidence
	Fossé	☒		
	Étang	☐		
	Zone humide	☐		
	Autre :	☐		
Milieux rocheux	Falaise	☐		
	Affleurement rocheux	☐		
	Éboulis	☐		
	Autre :	☐		

Afin de faciliter l'instruction du dossier et de mieux appréhender les milieux naturels environnants, merci de fournir quelques photos de l'implantation du projet et de son environnement en reportant leur numéro sur une carte de localisation et en indiquant ci-dessous leur légende.

Photo 1 :	Jachères concernées par l'implantation du projet
Photo 2 :	Haie située en bordure du projet
Photo 3 :	Sites industriels et commerciaux périphériques

Votre projet engendre t-il la destruction ou la détérioration d'habitats naturels ?



Oui



Non

Si oui préciser le type d'habitat et la surface concernée

L'impact au sol du projet ne s'étend pas à l'ensemble de la surface clôturée. En effet, l'installation des panneaux sur pieux permet de limiter significativement l'artificialisation des sols. Seuls les pieux de fixation des structures, les piquets de clôture, la piste lourde située à l'est du projet, ainsi que les

4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurants dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs et autres documents disponibles pour chaque site Natura 2000 (Où trouver l'information ? Page 1).

Préciser les espèces présentes sur l'implantation du projet et à proximité.

Voir étude naturaliste - Annexe 10.

Quelles sont les incidences engendrées par votre projet sur les espèces (implantation et à proximité) ?
Attention ces incidences concernent l'ensemble des phases (chantier, exploitation, entretien, ...)



Rejet dans le milieu aquatique



Rejets dans l'air (poussières, fumées)



Bruits et vibrations



Éclairage nocturne



Piétinement



Circulation de véhicules



Remblaiement ou creusement



Autres incidences : ..

Votre projet engendre t-il la destruction ou la perturbation d'espèces animales ou végétales qui ont permis la désignation du site Natura 2000 ?



Oui



Non

Si oui préciser les espèces concernées, leur nombre et si les perturbations concernent des fonctions vitales de l'espèce (reproduction, repos, alimentation, ...)

Le projet peut entraîner des incidences brutes sur le Petit Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin, via une perturbation temporaire en phase chantier de leurs habitats d'alimentation au niveau des lisières boisées bordant le projet (dérangement lié à la circulation

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en cas de :

- destruction ou dégradation d'un habitat naturel ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concernés
- destruction ou perturbation dans la réalisation du cycle vital d'une espèce ayant contribué au classement Natura 2000 du ou des sites concernés

Votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

☒ **Non : Justifiez votre conclusion :**

Le plan de masse initial prévoyait une implantation principalement sur les terrains en jachère et, pour partie, sur les terrains en friche, ainsi qu'au niveau du fossé présent au sud-est. La clôture était par

Ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur du projet.

☐ **Oui :** L'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement) doit être établi et transmis au service instructeur du projet.

A (lieu) :	Toulouse
Le (date) :	31/08/2026

Signature : *Florent PIGEYRE*

SAS R-Energie Verte
Chemin de Bizet
13016 Marseille
N° SIREN 978 356 830

